

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 3

Artikel: Jamais embarrassé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

naires. Elles vont, viennent, mais ne sortent pas pour prendre leurs ébats ou aller à la cueillette. Ce sont les gardiennes de l'habitation, celles qui doivent veiller à ce que des étrangères ne viennent pas se faufiler dans les ruches pour examiner les points faibles de la place, appeler à leur aide d'autres compagnes et s'emparer du butin de la ruche. Qu'une de ces espionnes essaie d'entrer sans avoir donné par l'attouchement de leurs antennes contre celles de la gardienne le signe qui la fait reconnaître comme habitante de la colonie, vite, deux, trois, quatre gardiennes se jettent sur elle, l'enserrent, la tirent, la tourmentent, la piquent jusqu'à ce qu'enfin, morte déjà ou sur le point de périr, elle soit saisie par une de ces gardiennes et transportée au dehors. — D'autres, comme nous avons dit, s'en vont sur les châtons du saule, du coudrier aussi bien que sur les fleurs ouvertes des prairies et des bois, cueillir cette poussière jaunâtre qui tombe au moindre attouchement et est la poussière fécondante de la plante, autrement dit le pollen.

L'abeille place celui-ci dans de petites corbeilles ou *cueillerons* que portent ses pattes de derrière, l'y consolide par le tapotement et s'en revient ainsi garnie de deux petites boules jaunes ou baines à la ruche où elle les dépose. C'est ce pollen ou ces petites boules qui mélangées au miel, doivent devenir la nourriture de la jeune abeille à sa sortie de l'œuf, c'est-à-dire à ce moment où elle n'a encore ni ailes ni pattes, mais présente simplement l'aspect d'un petit ver blanc. Le pollen est bien connu de nos campagnards, mais on ignore généralement sa destination puisqu'on le regarde comme de la *cire* que les abeilles rapporteraient. Erreur pourtant. Le pollen n'est pas la cire et n'entre même pas dans sa composition. Il est recueilli pour la nourriture des jeunes abeilles ou larves et quand les abeilles en rapportent, ce n'est pas le moment de ralentir le nourrissage d'une ruche si on le pratique par nécessité, c'est celui au contraire où l'on doit nourrir avec plus de force, car la récolte du pollen annonce la présence ou l'arrivée prochaine du couvain et il faudra pour le développement de celui-ci du miel et du pollen comme nous avons dit : nécessité donc d'en fournir si la ruche en manque. Un des grands torts de beaucoup de cultivateurs, est de cesser subitement de nourrir quand on voit des apports de pollen. Or, je ne puis assez répéter que c'est dans ce moment qu'il faut au contraire nourrir avec plus d'abondance. D'après des expériences faites, la jeune abeille consomme pour sa nourriture depuis le moment de sa sortie de l'œuf à celui où elle commencera d'aller butiner à peu près son poids en miel et comme 20,000 abeilles ouvrières font à peu près le kilog., on voit que pour avoir des ruches peuplées, il ne faut pas craindre de donner quelques kilog. de sucre comme nourriture. Nous indiquerons plus tard les fautes à éviter pour le nourrisseur, mais dès ce moment on peut déjà remarquer qu'une des causes de dépérissement d'une ruche et de son inaptitude à profiter d'une bonne récolte, est la parcimonie avec laquelle on lui a ménagé la nourriture au printemps. La ruche n'a pu se développer, car il lui a manqué un de ses éléments nécessaires : la présence du miel.

(A suivre).

RIMES GAIES

Conseil de famille.

Joli Conseil, plein d'agrément !
Plus un seul sot : tout du talent !
Non, plus un seul. — A la bonne heure !
Le mauvais loin, le bon demeure.
Les autres, des Béotiens !...
Vivent nos vrais Helvétiens !
Je voudrais, pourtant, je l'avoue,
(Voyons, que quelqu'un se dévoue !)
Revoir un sacre avec banquet
Et ce Conseil-là pour bouquet :
Ah ! quelle mine recueillie
Ferait la digne confrérie

Des neuf Frères autour des plats
C'est alors que les bons prélat
Diraient tout bas, chose bien claire :
« Ah ! quel taudis ! quelle galère !... »
Mais nous voilà bien loin des fêtes,
Des oriflammes et des quêtes,
Des déficits, et cœtera :
La paix est rendue au Jura
Et le Conseil, pour tout potage,
Aura le commun tripotage
Des finances de Porrentruy,
Du commode et cher bien d'autrui.
Oui, tout va se faire en famille,
Notes, lessive et coups d'étrille ;
Les gens n'y verront que du feu.
Quel agrément ! jugez un peu !
Oh ! ce Conseil, la Suisse entière
Va, de l'une à l'autre frontière
Et jusque dans ses moindres bourgs,
Vanter nos surprenants *ambours*.
La reine de Saba, je pense,
N'était la mort qui l'en dispense,
Viendrait, et par vau et par monts,
Saluer nos neuf Salomons.
Moi, leur tirant ma révérence,
Je manifeste l'espérance
D'avoir bientôt à célébrer
Tout... ce qu'ils sauront enterrer.

VERT-VERT.

Jamais embarrassé



La ménagère : « Je vous avais spécifié de me fournir du lait tout à fait pur et celui que vous m'avez livré hier contient de l'eau. C'est une tromperie ! »

Le fruitier : « Comment cela ? Comme vous désiriez du lait pur, j'ai eu soin de bien le laver avant de vous le livrer. Voilà tout ! »

Avis industriels et commerciaux

Un nouveau tarif douanier est appliqué au Brésil depuis le 1^{er} janvier : comparé à l'ancien il renferme un certain nombre de majorations de droits, mais aussi plusieurs diminutions importantes. Nous donnons en ce qui concerne les montres ¹⁾ :

Montres de poches :	Milreis par pièce
sans système compliqué :	
en or (15,6)	10.—
en argent, dorées ou oxydées (7,8)	4.—
en cuivre, plaquées d'or (48 %)	4.—
en autres métaux (4.—)	2.—
avec système compliqué (chronographes, chronomètres, montres à répétition, à secondes indépendantes, etc.) :	
en or (48 %)	30.—
en argent, dorées ou oxydées (48 %)	8.—
en cuivre, plaquées d'or (48 %)	8.—
en autres métaux (48 %)	4.—
Montres de poche avec pierres précieuses (13 %)	ad val. 20 %
Chronomètres de marine (64.—)	70.—

¹⁾ Nous plaçons entre parenthèses les anciens droits autant qu'ils diffèrent des nouveaux.

Remboursement de droits d'entrée. — Il y a eu l'an dernier des contestations entre des expéditeurs Suisses et des douanes étrangères, au sujet du remboursement des droits d'entrée.

L'administration des douanes françaises s'est déclarée depuis lors disposée à restituer les droits d'entrée perçus sur les *colis postaux* provenant de l'étranger et qui sont retournés aux expéditeurs à la suite du refus des destinataires ou parce qu'ils n'ont pu être distribués. Le gouvernement belge de même, de sorte que tous les états qui ont adhéré à la convention concernant l'échange des colis postaux, du 3 novembre 1880, sauf la Roumanie, suivent en la question, la même pratique.

On observera que le remboursement des droits de douane n'est acquis que lorsqu'il s'agit d'envois expédiés par *colis postaux*.

* * *

Vient de paraître à Berne le *Recueil des marques de fabriques* depuis le premier novembre 1880 jusqu'au 31 décembre 1891. Cet ouvrage d'une grande importance indique toutes les transformations que certaines marques ont dû subir dans les diverses raisons sociales auxquelles elles ont appartenu et forme une véritable encyclopédie qui donne à l'horloger tous les renseignements dont il peut avoir besoin pour reconnaître les légitimes propriétaires des marques déposées, et ne pas risquer d'imiter, sans le vouloir, des marques horlogères déjà déposées et sauvegarder ses droits dans le cas de contrefaçon de sa propre marque.

* * *

Prix de l'alcool. — A partir du premier janvier 1898, la régie fédérale des alcools livre l'alcool dénaturé (alcool à brûler) au prix de 48 francs les 100 kilos, poids net, ou 38 fr. 12 l'hectolitre. Le prix de vente de l'alcool destiné à la dénaturation relative est fixé par la régie, sous déduction des frais de dénaturation absolue.

* * *

L'introduction de l'étalon d'or en Russie est maintenant un fait. On met en circulation des monnaies d'or, même des pièces équivalent 5 roubles crédit ou de 1/3 d'Impérial et les roubles de crédit sont rendus convertibles contre de l'or.

* * *

La grande maison Malmann et Cie de Buenos-Ayres, autrefois très considérable, aurait, dit-on, un passif de 15 millions de francs, contre des actifs très difficiles à réaliser.

* * *

Le conseil fédéral a accordé dans sa séance du 20 décembre l'exequatur fédérale à M. James-T. Dubois, de Pensylvanie, en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique en résidence à St-Gall.

LETTRE PATOISE

Chires ! Vos me faites ai savoi que les dgens se piaijan ai ière di patois, et qu'ai y en é que se dichpōsan ai vos envyè àchi ios lattres. C'à des fin meu. Qu'ai réponjin pyè. Çoli feré aidé piaigi an pu d'yun. Le tchemin à euvyè : ai ne y é pu qu'ai cheudre.

Nos vèthian dain un temps de curiosità. An voerait tot savoi, tot vouere, tot echpliqai, tot compare, qnasiment tot coëgnàtre et tot commandai. Tot pairyè, y é t'é des tchoses qu'en ne sairait vouere, ne echpliquai, ne commandai. To le monde é oyu pailai di Boc de Seleute et di Ba de Bonfò, et pouètcham, ai n'y en é diaire que se poueyin bragai de les aivoi vus. I sai bin que cé que se vouérin payiè ci piaiji, n'ain qu'ai essayiè. Ai n'airin pyèpe fâte de s'aidrassyè an l'administratèur ai Poirraintru : ai l'en trovèrain dje ai Bonfò pu d'yun, que seré en meujure de ios procurai cte satisfaction. I iōs dis d'aivaince an cēs aimatèurs d'aivaintures de voyaidge, qu'ai l'an pouèrāint faire enne belle déchriptiōn, an lai faicōn de ci fameux Tartarin de Tairaiscon.